

DEC181584DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice DELAURENTI et à M. Joao MORAIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) ;

Vu la décision DEC181233INSHS du 23 avril 2018 portant nomination de M. Thomas Le Roux aux fonctions de directeur par interim et de Mme Béatrice Delaurenti aux fonctions de directrice adjointe par interim de l'UMR8558 (CRH) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice Delaurenti, directrice adjointe de l'UMR8558, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Delaurenti, délégation est donnée à M. Joao Morais, secrétaire général de l'UMR8558 aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

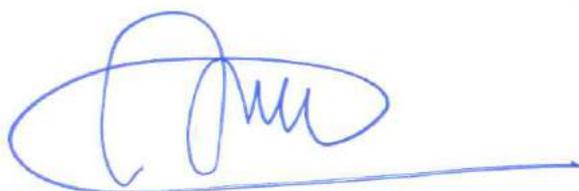
F. 01 43 26 87 23

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/06/2018

Le directeur d'unité
Thomas Le Roux



EHESS
CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES
Laboratoire EHESS-CNRS UMR 8558
Thomas Le Roux
Directeur